



REGLEMENT DU 4^{EME} TOURNOI DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIS

- 1) Le tournoi est en cours d'autorisation.
- 2) Tout participant doit être licencié en compétition à la FFBaD pour la saison en cours.
- 3) Le tournoi est ouvert aux joueurs (ses) de catégories minimales à vétérans. (classement minimum D8 pour les minimales).
- 4) Les joueurs mineurs doivent être sous la responsabilité des parents ou d'un adulte responsable.
- 5) Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage, sauf les phases finales (selon la disponibilité des arbitres).
- 6) Tous les tableaux se dérouleront en poules dans la mesure du possible.
Les Simples et Mixtes se joueront le samedi jusqu'aux finales, les Doubles le dimanche jusqu'aux finales.
- 7) Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions.
Les inscriptions seront prises et retenues dans l'ordre de leur date d'envoi (cachet de la poste faisant foi) et accompagnées du règlement.
- 8) Les joueurs (ses) peuvent s'inscrire avec « X » en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- 9) Tout joueur peut s'inscrire dans deux tableaux maximum : combinaison Simple et Mixte impossible.
- 10) Le tournoi sera réalisé sous forme de TOP. Les participants seront répartis en TOP constitué de 12 à 16 joueurs ou paires selon le nombre de participants.
Les TOP seront réalisés selon la moyenne CPPH.
Des ajustements sur les TOP pourront être réalisés par les organisateurs selon le nombre d'inscrits.
- 11) Les classements pris en compte sera celui du 18 mai 2019 soit 14 jours avant la date du tournoi.
La mise à jour des classements sera effectuée lors du tirage au sort le 24 mai 2019.
- 12) Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- 13) Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser les juges arbitres pour toute absence. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
- 14) Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match.
- 15) Les volants sont testés avant le début de chaque match.
- 16) Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes.
- 17) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.
- 18) En cas de litige entre deux joueurs, les volants officiels de la compétition seront les MAVIS 300 pour les non classés et les FORZA 5000 pour les classés.
- 19) Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- 20) Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux-abords du gymnase.
- 21) Le juge-arbitre est désigné par le comité organisateur. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.
- 22) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort qui est fixée au 24 mai 2019. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera dans les délais impartis, les pièces justificatives à la commission régionale des tournois de la ligue du centre de badminton.
Aucun remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort.

- 23) L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports
(Extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- 24) Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son 1er match au tournoi.
- 25) Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photo ou film lors du déroulement de la compétition.
- 26) Toute inscription au tournoi implique l'adoption du présent règlement.